

Un jeune déplacé interne, qui a bénéficié d'une formation professionnelle, répare la moto d'un client devant son atelier au Myanmar.



Bangladesh

Brunei Darussalam

Cambodge

Indonésie

Malaisie

Myanmar

Philippines

République démocratique populaire lao

Singapour

Thaïlande

Timor-Leste

Viet Nam



Asie du Sud-Est

| Environnement opérationnel |

Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est accueillent généreusement des réfugiés en grand nombre depuis plusieurs décennies, mais en général, la sous-région manque de cadres juridiques solides pour la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Cela a conduit l'Organisation à offrir une assistance technique et un soutien pour le renforcement des capacités aux pays qui souhaitent perfectionner leur système d'asile conformément aux normes internationales. Le HCR milite également pour l'adhésion à la Convention relative aux réfugiés et son Protocole.

Les Philippines sont le seul État d'Asie du Sud-Est à être signataire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et aucun pays de la sous-région n'a encore adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. En revanche, tous les pays de la sous-région ont signé la Convention

relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Lorsqu'aucun cadre juridique n'a été mis en place par l'État, le HCR comble le vide en identifiant les personnes en quête de protection internationale. Faute de régime juridique solide pour les protéger, les réfugiés et les apatrides dans la région sont traités comme des migrants clandestins, susceptibles d'être détenus et expulsés.

Ces dernières années, le HCR a fait face à une augmentation régulière du nombre de nouveaux arrivants en Indonésie et en Malaisie. Dans ces pays, le défi est de prodiguer une protection dans un environnement de migrations mixtes dépourvu de cadres juridiques pour s'occuper des réfugiés.

Asie du Sud-Est

Au Myanmar, l'escalade du conflit dans l'État de Kachin et le conflit intercommunautaire entre les résidents de l'État de Rakhine en juin 2012 ont provoqué des déplacements internes ainsi que des mouvements vers d'autres pays. D'autre part, les négociations de paix engagées entre le Gouvernement et les groupes insurgés au sud-est du Myanmar ont amélioré les perspectives de retour des déplacés internes, ainsi que des réfugiés myanmarais en Thaïlande.

En Thaïlande, le HCR opère dans un espace de protection difficile. Le pays demeure un lieu d'asile majeur pour les minorités ethniques originaires du Myanmar, avec des groupes pouvant aller de quelques centaines à plusieurs milliers de nouveaux arrivants qui pénètrent temporairement dans le pays en raison des tensions dans la zone frontalière. Une augmentation progressive du nombre de demandeurs d'asile non originaires du Myanmar a aussi été observée.

Dans l'ensemble de la région, les mouvements irréguliers de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants par voie aérienne, terrestre et maritime se poursuivent, même si les chiffres ne sont pas aisément disponibles. Les déplacements clandestins par voie maritime créent des difficultés particulières pour les États et les préoccupations humanitaires abondent pour les individus qui risquent leur vie sur des vaisseaux de fortune. Les politiques d'interception et de rejet des arrivants par mer aggravent les risques courus.

Cette situation souligne la nécessité d'adopter une approche régionale en matière de protection des réfugiés et de gestion des migrations internationales dans la sous-région d'Asie du Sud-Est. Le HCR participe au processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Le processus a adopté cette année un Cadre de coopération régionale pour relever les défis posés par les migrations mixtes. Pour faciliter la mise en œuvre de ce cadre, un bureau régional d'appui a été créé à Bangkok en septembre 2012.

Plusieurs pays de la région ont pris des mesures pour identifier, prévenir et réduire les cas d'apatridie. Ainsi, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ont inclus une définition de l'apatridie dans leur législation sur la nationalité, ce qui facilitera l'identification des apatrides. En Thaïlande, un amendement à la loi nationale sur l'enregistrement civil en août 2008 a conduit à une augmentation du nombre d'enfants réfugiés dont la naissance est enregistrée. Une révision de la loi thaïlandaise sur l'état civil permet aussi à tous les enfants nés dans le pays d'être enregistrés à la naissance.

Le HCR travaille actuellement avec le Gouvernement philippin, le FNUAP et l'UNICEF pour améliorer les niveaux d'enregistrement des naissances à Mindanao. Au Viet Nam, des amendements aux lois sur la nationalité permettent aux Cambodgiens qui étaient anciennement considérés comme réfugiés d'être naturalisés et aux Vietnamiennes de récupérer la nationalité qu'elles avaient perdue en épousant un étranger.

Au niveau régional, la collaboration du HCR avec la Commission intergouvernementale des droits de l'homme (CIDHA) de l'ANASE a été resserrée lors d'une réunion sur les bonnes pratiques dans le traitement de l'apatridie, qui a été organisée par les deux institutions en 2011.

| Stratégie |

Le HCR plaidera pour les droits des personnes relevant de sa compétence et encouragera les États à respecter les normes internationales de protection. Il le fera en coopération avec les gouvernements concernés et avec l'appui des institutions régionales et des acteurs de la société civile. L'Organisation travaillera en outre avec les États pour rendre opérationnel le Cadre de coopération régionale adopté par le Processus de Bali, afin d'élaborer des ripostes sensibles aux impératifs de la protection qui permettront de gérer les mouvements clandestins des personnes et les migrations mixtes.

Une coopération plus étroite avec les institutions régionales et sous-régionales, ainsi que les ONG et la société civile, vise à



promouvoir la prise en charge de la protection des réfugiés par les autorités, en particulier du point de vue de l'accès à la protection, aux services de base et à l'enregistrement. Le HCR continuera aussi sa collaboration sur l'apatridie avec la CIDHA. Fin 2012, les deux organisations tiendront conjointement une réunion des officiers nationaux d'état civil de tous les pays de l'ANASE afin de recenser les bonnes pratiques dans l'enregistrement des naissances.

Les stratégies de protection mettront l'accent sur des réponses aux migrations mixtes, à l'enregistrement, aux documents d'identité, à l'accès à l'asile, à la détermination du statut de réfugié et à la promotion de solutions de remplacement à la détention qui tiennent compte des exigences de la protection. Elles auront aussi pour but de protéger et d'assister les réfugiés urbains les plus vulnérables et de prévenir le refoulement. Lorsque les conditions requises sont en place, les stratégies rechercheront des solutions durables, notamment l'intégration locale et le rapatriement librement consenti.

| Contraintes |

Dans un contexte régional complexe, marqué par des mouvements migratoires mixtes, la volonté des États de préserver leur sécurité intérieure et leurs relations de bon voisinage demeure un obstacle à la protection des réfugiés. Dans de nombreux pays, les difficultés sont encore accentuées par l'absence de cadre juridique national pour le traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'utilisation des centres de détention pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides, y compris les enfants et autres personnes exposées à des risques d'exploitation et de maltraitance, est une tendance préoccupante qui perdure dans la région. Par ailleurs, de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain se trouvent dans une situation précaire en raison des faibles possibilités qui leur sont offertes d'avoir accès à des moyens de subsistance ou aux services sociaux.

Opérations

Les opérations du HCR en **Malaisie**, au **Myanmar** et en **Thaïlande** font l'objet de chapitres distincts.

Au lendemain du conflit intercommunautaire de juin 2012 dans l'État de Rakhine au Myanmar, le Gouvernement du **Bangladesh** a fermé ses frontières aux nouveaux arrivants en quête d'asile. Le HCR milite pour que l'asile soit accordé aux nouveaux arrivants et aussi pour que les personnes qui sont déjà au Bangladesh, mais n'ont pas été enregistrées, aient accès aux procédures. L'assistance apportée à un petit nombre de réfugiés dans les camps au Bangladesh se poursuivra.

Au **Cambodge**, le HCR réduira sensiblement sa présence fin 2012, quand le bureau du Coordonnateur régional en Thaïlande commencera à superviser les programmes dans le pays. L'accent sera mis sur la promotion de l'autosuffisance des réfugiés, le renforcement du régime de protection pour prévenir le refoulement et la mise en œuvre des procédures d'asile.

En **Indonésie**, en l'absence d'une législation et de procédures relatives à l'asile, c'est au HCR qu'il incombe de se charger de la protection et de l'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en plus de diriger l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables. La promotion de l'adhésion de l'Indonésie à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967 continuera et des séances de formation dans tout le pays renforceront les capacités nationales à assumer une plus grande part de responsabilité de l'asile. Une présence élargie de la protection dans cinq lieux stratégiques de l'archipel permettra au HCR de faire mieux comprendre son mandat aux autorités de la région.

Aux **Philippines**, le HCR soutiendra le processus visant à permettre aux réfugiés d'acquérir la nationalité du pays. Le Gouvernement sera aidé à améliorer sa capacité à mettre en œuvre ses obligations en qualité de signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Le centre de transit d'urgence qui existe à Manille pour le traitement accéléré de la réinstallation sera maintenu.

Le HCR dirigera, conjointement avec le Gouvernement philippin, le module national de la protection au titre de la réponse commune des Nations Unies à la situation des déplacés internes à Mindanao depuis la moitié de 2010.

Les Philippines ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et prépare un cadre

national sur l'apatridie, comportant notamment des procédures de détermination du statut, avec le soutien du HCR.

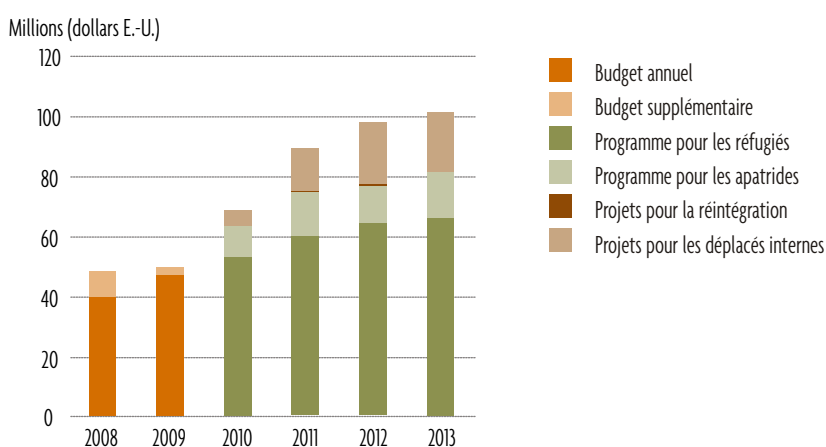
Au **Timor-Leste**, depuis le Bureau du Coordonnateur régional en Thaïlande, le HCR portera assistance au nombre décroissant de demandeurs d'asile et de réfugiés vivant dans le pays. Il aidera aussi le Gouvernement à renforcer sa capacité à appliquer sa politique d'asile. L'Organisation consolidera également les capacités institutionnelles en matière d'apatridie, en prévision de l'adhésion du Timor-Leste aux conventions sur l'apatridie.

Au **Viet Nam**, fin 2012, le HCR mettra un terme à son programme communautaire pour la réintégration durable des rapatriés dans les hauts plateaux du centre du pays. Il fera campagne pour qu'une solution humanitaire soit offerte aux anciens réfugiés cambodgiens qui résident dans le pays sans statut légal depuis les années 70. Le processus de naturalisation des femmes d'origine vietnamienne qui avaient perdu leur nationalité à leur mariage devrait s'achever d'ici fin 2012.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Asie du Sud-Est ont régulièrement progressé depuis 2007, ce qui reflète la forte augmentation du nombre de bénéficiaires. Les événements récents dans plusieurs régions du Myanmar, avec le conflit intercommunautaire dans l'État de Rakhine et l'escalade du conflit dans l'État de Kachin d'une part, et le processus de paix se poursuivant dans les États du sud-est du pays de l'autre, ont provoqué une majoration substantielle des besoins financiers au Myanmar et en Thaïlande en 2012. Ces besoins devraient croître en 2013.

Budget du HCR en Asie du Sud-Est 2008 – 2013



Budget du HCR en Asie du Sud-Est (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2012 BUDGET RÉVISÉ (au 30 juin 2012)	2013			TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Bangladesh	14 500 885	11 682 453	94 490	0	11 776 942
Cambodge ¹	949 248	0	0	0	0
Indonésie	5 911 688	7 676 140	190 694	0	7 866 834
Malaisie	16 562 272	16 813 060	563 362	0	17 376 422
Myanmar	24 596 797	0	12 064 787	14 098 616	26 163 403
Philippines	7 598 497	808 120	1 513 369	6 105 650	8 427 140
Thaïlande	22 347 137	23 003 978	693 675	0	23 697 653
Thaïlande - Bureau régional ²	5 447 307	6 689 357	0	0	6 689 357
Timor-Leste	207 000	0	0	0	0
Viet Nam	910 500	0	400 000	0	400 000
Total	99 031 330	66 673 107	15 520 378	20 204 266	102 397 750

¹ À partir de 2013, le Cambodge sera rattaché au Bureau régional en Thaïlande.

² Inclut le Bureau du Coordonnateur régional qui appuie les pays de la sous-région.